

DOSSIER DE CANDIDATURE 2019



GRAND ORAL | 8h à 12h30

Mercredi 6 novembre 2019 – APF France Handicap
17 Boulevard Auguste Blanqui, Paris 13^e

7e NUIT DE LA RSE | 18h à 23h

Lundi 25 novembre 2019 – Théâtre de Paris
15 Rue Blanche, Paris 9^e

Dossier à compléter et à transmettre à Paul DURAND

Responsable de la Nuit RSE – MDC

Mail : p.durand@md-c.fr - Tel. : 01 84 20 74 81 | 06 09 31 27 71

1/ VOS COORDONNÉES

Nom de l'entreprise :
Adresse complète de l'entreprise :
Code Postal : Ville : Pays.....
Domaine d'activité :
CA 2018 en Euros : Effectifs :
Prénom et nom du dirigeant :

Comptabilité Fournisseurs

Nom : Prénom : Fonction :
E-Mail : Tél. fixe : Tél. mobile
Adresse de facturation (si différente)
Code Postal : Ville : Pays.....

Personne en charge du dossier

Nom : Prénom : Fonction :
E-Mail : Tél. fixe : Tél. mobile

Personne en charge de la présentation orale (si différent)

Nom : Prénom : Fonction :
E-Mail : Tél. fixe : Tél. mobile

Contact à inscrire dans le programme officiel

Nom : Prénom :
Fonction : E-Mail :

2/ VOTRE CATÉGORIE (Choisissez et cochez la case correspondante)

☐ **CATÉGORIE 1**

MEILLEUR PROJET COLLABORATIF À FORT IMPACT SOCIAL

Cette catégorie récompense les meilleurs projets co-construits entre plusieurs entités.

Critères de notation : 1. Impact sociétal et/ou social et/ou environnemental / 2. Impact sur le chiffre d'affaires (si pertinent) / 3. Originalité de la démarche / 4. Reproductibilité

☐ **CATÉGORIE 2**

MEILLEURE DÉMARCHE RSE AU SERVICE DES PARTIES PRENANTES ET DE LA PERFORMANCE DE L'ENTREPRISE

Cette catégorie récompense les démarches d'entreprises ayant à la fois répondu aux revendications de leurs parties prenantes (salariés, clients, fournisseurs, collaborateurs, institution, etc.) et ayant été bénéfiques à la performance de l'entreprise.

Critères de notation : 1. Prise en compte des revendications des parties prenantes / 2. Impact sur les parties prenantes / 3. Impact sur le chiffre d'affaires/performance de l'entreprise / 4. Originalité de la démarche

☐ **CATÉGORIE 3**

MEILLEURE INNOVATION SOCIÉTALE

Cette catégorie récompense les entreprises ayant développé une solution innovante à fort social et/ou sociétal et/ou environnemental.

Critères de notation : 1. Réponse à un besoin / 2. Viabilité économique dans le temps / 3. Reproductibilité opérationnelle / 4. Co-construction de la solution sur le mode "user centric"

☐ **CATÉGORIE 4**

MEILLEURE DÉMARCHE CENTRÉE SUR UNE/DES PRATIQUE(S) DURABLE(S) OU DITES ALTERNATIVE(S)

Cette catégorie récompense les entités ayant développé une démarche tournée vers la responsabilisation des pratiques par rapport aux modèles standards (économie circulaire, éco-conception, mode éthique, etc).

Critères de notation : 1. Pertinence et impact sur l'écosystème / 2. Impact sur le chiffre d'affaires (s'il y a) / 3. Reproductibilité / 4. Originalité

☐ **CATÉGORIE 5**

MEILLEURE DÉMARCHE AU SERVICE DE LA CONCEPTION UNIVERSELLE

Cette catégorie récompense l'ensemble des initiatives ayant un impact positif en faveur d'une société inclusive (culture, emploi, éducation, sexualité, etc).

Critères de notation : 1. Réponse à un enjeu sociétal / 2. Efficacité de la démarche / 3. Originalité / 4. Reproductibilité

☐ **CATÉGORIE 6**

MEILLEURE FONDATION D'ENTREPRISE

Cette catégorie récompense les fondations d'entreprise réinvestissant au mieux le savoir-faire de l'entreprise et dont les valeurs et la culture sont en adéquation avec celle-ci.

Critères de notation : 1. Adéquation avec les valeurs de l'entreprise / 2. Adéquation avec le savoir-faire de l'entreprise / 3. Impact sociétal et/ou social et/ou environnemental / 4. Pertinence de la fondation

3 / TITRE DE VOTRE PROJET

Précisez :

4 / PRESENTATION DE VOTRE PROJET

(5 lignes maximum // 400 caractères espaces compris)

Attention : Ce texte sera l'élément auquel auront accès les jurés. Il sera également publié sur le site www.nuitdelarse.fr et dans le programme de la soirée remis à l'ensemble des participants.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5 / EXPLIQUEZ EN QUOI VOTRE PROJET EST BÉNÉFIQUE À LA FOIS POUR LA SOCIÉTÉ ET L'ÉCONOMIE

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

6 / REGLEMENT

Article 1. La Nuit de la RSE est une marque de la société MDC, domiciliée au 2, Villa de la Station – 92150 Suresnes, et de l'association APF, domiciliée au 17, boulevard Auguste Blanqui – 75013 Paris.

Article 2. La Nuit de la RSE a pour but de :

- Evoquer et comprendre les enjeux de cette démarche responsable,
- Valoriser les meilleures politiques environnementales ainsi que les projets les plus novateurs en la matière.

Article 3. Les trophées de la Nuit de la RSE sont décernés par un jury de personnalités indépendantes. Ce jury est désigné par le comité d'organisation. Le jury est constitué de personnalités représentatives ou médiatiques, il attribue les trophées pour chacune des catégories à partir de la liste des nommés établie par les organisateurs. Les décisions du jury ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation et n'ont pas à être motivées.

Article 4. Les organisateurs ont déterminé deux catégories pour La Nuit de la RSE 2019. Cette liste est susceptible d'être modifiée. La liste définitive sera communiquée à l'issue du mercredi 6 novembre 2019, date de la sélection des nommés par le comité d'organisation.

Date limite de dépôt des dossiers : lundi 28 octobre 2019 à 18h.

Article 5. Peuvent concourir les entreprises et leur Direction RSE, les fournisseurs, prestataires de services ou sociétés de conseil.

Article 6. Les candidats devront s'acquitter d'une somme forfaitaire :

- de 588 euros TTC (490 euros HT) par dossier de candidature pour les
 - les administrations publiques,
 - les associations,
 - et les entreprises

> réalisant un chiffre d'affaires (ou ayant un budget) inférieur à 3 millions d'euros par an

- de 1 068 euros TTC (890 euros HT) par dossier de candidature pour
 - les administrations publiques,
 - les associations,
 - et les entreprises

> réalisant un chiffre d'affaires (ou ayant un budget) égal ou supérieur à 3 millions d'euros par an

Règlement par CB sur notre site <https://www.nuitdelarse.fr/paiement>, par virement ou par chèque à l'ordre de MDC.

L'acte signé vaut engagement financier de la part du candidat.

Article 7. Les organisateurs de La Nuit de la RSE procèdent à l'appel des candidatures à partir du lundi 27 mai 2019. La clôture des candidatures est fixée au lundi 28 octobre 2019 à 18h.

Article 8. Il sera organisé une audition des nommés, devant le jury, le mercredi 6 novembre 2019, de 08h00 à 14h00. Ces derniers présenteront, lors de cette audition, leurs opérations, et répondront aux questions posées. Les nommés pourront fournir au jury tous les éléments souhaitables, tant en termes de documents visuels (PowerPoint, supports papier...) que d'indications chiffrées. Toutes les informations communiquées au jury par les postulants (chiffres de vente, de notoriété, objectifs, etc.) feront l'objet d'une confidentialité totale dont le comité d'organisation se porte garant.

Article 9. Lors de l'audition des nommés, prévue le mercredi 6 novembre 2019, le jury établira son classement en utilisant une grille d'évaluation multicritères, élaborée par le comité d'organisation. Chaque candidat disposera de 4 minutes pour soutenir son dossier et de 3 minutes supplémentaires pour répondre aux éventuelles questions du jury.

Article 10. Les nommés et les vainqueurs de la Nuit de la RSE seront présentés lors de la cérémonie

de remise des prix du lundi 25 novembre 2019 au Théâtre de Paris, dans le programme de la soirée et en live.

Article 11. Le palmarès ne sera dévoilé qu'au cours de la soirée de cérémonie du lundi 25 novembre 2019. Un vote public sera également mis en place le soir de la Cérémonie.

Article 12. Tout candidat s'engage à respecter le présent règlement et la décision du jury.

7 / ACTE DE CANDIDATURE

☐ Oui, j'accepte les conditions du règlement ci-dessus.

☐ CA/budget 2018 inférieur à 3 millions d'euros

Je procède à un virement (RIB ci-dessous) ou je joins un chèque de 588 euros TTC (490 euros HT) par candidature à l'ordre de MDC.

J'accepte de soutenir ma candidature devant le jury en cas de nomination.

☐ CA/budget 2018 égal ou supérieur à 3 millions d'euros

Je procède à un virement (RIB ci-dessous) ou je joins un chèque de 1 068 euros TTC (890 euros HT) par candidature à l'ordre de MDC.

J'accepte de soutenir ma candidature devant le jury en cas de nomination.

☐ Fondation d'entreprise

Je procède à un virement (RIB ci-dessous) ou je joins un chèque de 588 euros TTC (490 euros HT) par candidature à l'ordre de MDC.

J'accepte de soutenir ma candidature devant le jury en cas de nomination.

Cachet & Signature
Précédés de la mention "lu et approuvé"

Date :

Dossier à compléter et à transmettre à Paul DURAND
Responsable de la Nuit RSE – MDC
Mail : p.durand@md-c.fr - Tel. : 01 84 20 74 81 | 06 09 31 27 71

*** Coordonnées bancaire MDC**

IBAN : FR76 1287 9000 0111 0810 3200 110 BIC :
DELUFR22XXX